

Qatar : prison avec sursis après avoir porté plainte pour viol

écrit par Diogene le paien | 13 juin 2016



A la lecture de cet article du journal « Le Point », qui relate les déboires d'une jeune femme au Qatar, une profonde nausée m'a saisi...

Les faits parlent d'eux-mêmes, ils sont éloquentes et je vous laisse les découvrir.

Je m'abstiendrai de tout commentaire : « no comment » comme disait Gainsbourg...

Simplement : « ô solitude » !

La jeune femme de 22 ans avait été arrêtée au mois de mars, car elle était « suspectée d'adultère ». Elle sera prochainement expulsée du pays.

La jeune femme s'était rendue dans un hôtel où la consommation d'alcool est autorisée. Image d'illustration. La jeune femme s'était rendue dans un hôtel où la consommation d'alcool est autorisée.

732 euros d'amende et un an de prison avec sursis. C'est la peine à laquelle un tribunal du Qatar a condamné, ce lundi, une Néerlandaise de 22 ans pour « adultère ». **En vacances dans ce pays du Golfe, elle avait été arrêtée après avoir porté plainte pour viol, selon une source judiciaire.**

La jeune femme, identifiée par son prénom Laura et qui n'était pas présente à

l'audience, va être expulsée du Qatar une fois qu'elle aura payé une amende de 3 000 riyals (732 euros), a-t-on ajouté de même source. Un homme jugé dans cette affaire a écopé quant à lui de 100 coups de fouet pour « adultère » et de 40 autres coups de fouet pour « consommation d'alcool », interdite dans cet émirat conservateur, toujours selon cette source.

Aucun souvenir

Laura avait été arrêtée en mars, car elle était « *suspectée d'adultère, ce qui signifie des relations sexuelles en dehors des liens du mariage* », interdites au Qatar, avait indiqué son avocat, Brian Lokollo, la semaine dernière. Laura, originaire d'Utrecht, dans le centre des Pays-Bas, s'était rendue dans un hôtel où la consommation d'alcool est autorisée, a expliqué son avocat. « *Elle est allée danser, mais quand elle est revenue à sa table, après la première gorgée de sa boisson, elle s'est rendu compte que quelqu'un avait ajouté quelque chose dans son verre.* »

« *Elle ne se sentait vraiment pas bien* », a-t-il ajouté. « *Après, elle ne se souvient plus de rien jusqu'au matin, quand elle se réveille dans un appartement complètement inconnu et qu'elle réalise, à sa plus grande horreur, qu'elle a été violée.* » Elle a réussi à s'enfuir et à chercher de l'aide avant de se rendre à un poste de police avec l'intention de déposer une plainte contre son agresseur, a assuré l'avocat, mais les policiers ont refusé de la laisser repartir.

Une Norvégienne de 24 ans qui avait porté plainte pour viol contre son patron avait été condamnée en 2013 à 16 mois de prison aux Émirats arabes unis voisins pour comportement indécent (une relation sexuelle hors mariage), parjure et consommation d'alcool. Elle avait ensuite été graciée.

<http://www.lepoint.fr/monde/qatar-prison-avec-sursis-apres-avoir-depose-plainte-pour-viol-13-06-2016->

Note de Christine Tasin

Il y a encore combien d'inconscientes et d'ignorantes qui persistent à passer leurs vacances en pays musulman ? Qui peut dire, après notamment les agressions de Cologne, qu'il ne sait pas que l'islam et la sexualité féminine ne font pas bon ménage ?

Il n'y a pas assez de pays occidentaux où passer ses vacances, bordel ?